



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2005

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

Le 29 mars 2005 à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Mmes et MM. FOURIER - BOUGOUIN - I. COIGNET- BOUCARD - RIDOLCE - GRANDJEAN - TALON (arrivé à 22 h 00) - Adjoint au Maire

Mmes et MM. GAUTIER - DUBOIS - FRANCE - KRUIK - S. JOUVENCEAU - GAY - VIALAS - GUERRIER - ROBERT - MARTINEZ - V. BRIFFAUX - NEVEU - Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur MAZEL qui a donné pouvoir à Monsieur BESNIER
Monsieur JOUVENCEAU qui a donné pouvoir à Madame JOUVENCEAU
Monsieur COIGNET qui a donné pouvoir à Monsieur GRANDJEAN
Madame GODARD qui a donné pouvoir à Monsieur ROBERT
Monsieur BRIFFAUX qui a donné pouvoir à Madame BRIFFAUX
Monsieur FOURIER qui a donné pouvoir à Madame FOURIER
Madame BESNIER qui a donné pouvoir à Madame COIGNET

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 Mars 2005

Le compte rendu de la séance du 11 mars 2005 est adopté à l'unanimité sous réserve de modifications demandées par Monsieur ROBERT :

- page 4, 1^{ère} ligne, "Monsieur ROBERT demande la part réservée aux intérêts et au remboursement." Est remplacée par : " Monsieur ROBERT demande à propos des budgets annexes, quelle est la répartition des montants entre remboursements du capital et paiement des intérêts d'emprunt".

- page 7 - 1^{er} paragraphe : "En ce qui concerne les impayés, Monsieur ROBERT comprend l'intérêt, pour la commune, d'être prévenue suffisamment tôt des difficultés rencontrées par les familles. Néanmoins, il estime que le délai d'un mois peut être considéré comme une atteinte à la liberté individuelle." Est remplacée par "en ce qui concerne les impayés, Monsieur ROBERT comprend l'intérêt de la gestion par les services communaux, mais également pour les débiteurs afin que les difficultés des familles soient traitées suffisamment tôt".

Point n° 2 : Budget 2005 :

Monsieur GRANDJEAN présente le budget unique 2005, dernière étape de la préparation budgétaire après le débat d'orientations budgétaires et le vote du compte administratif 2004. En préambule, il stipule que l'ensemble des documents budgétaires BU 2005 est consultable en mairie.

Il rappelle d'abord à partir des diagrammes fournis les grandes masses qui illustrent le BU 2005.

Pour les recettes, la commune perçoit les dotations en hausse grâce à la réforme de la DGF qui favorise les communes les plus "pauvres", Bouffémont reste éligible à la D. S. U. pour un montant conséquent. Les autres dotations sont prévues d'un montant équivalent à 2004.

Les participations proviennent essentiellement de la C. A. F. Les crédits correspondants sont en baisse pour tenir compte des régularisations opérées en 2004.

L'accroissement des recettes fiscales prévues provient des revalorisations des bases, puisque les taux devraient rester inchangés.

Cependant, M. GRANDJEAN précise que les hausses de recettes masquent en réalité une baisse en valeur absolue à périmètre constant par rapport à 2004, car les plus values proviennent de contingences exceptionnelles, comme le remboursement du sinistre de l'école des Hauts Champs par l'assurance.

Il se satisfait enfin que l'exécution de fonctionnement reporté se soit accru de + 200 K€ sur 2004, ce qui améliore sensiblement les capacités d'autofinancement de la commune pour les projets d'investissement.

Il donne connaissance, dans le détail, des dépenses et des recettes des sections fonctionnement et investissement.

Remarques section FONCTIONNEMENT

Concernant les dépenses de fonctionnement, un principe général consiste à reconduire à l'identique les crédits 2004 pour favoriser l'autofinancement transféré sur l'investissement.

Il explicite cependant quelques spécificités, après avoir donné ventilation vers les opérations d'investissement de 1.328.735 € dont 800.000 € à inscrire pour financer la reconstruction de l'école des Hauts Champs.

Les chiffres entre parenthèses () renvoient à l'imputation budgétaire.

Pour les prestations de service

8.000 €, une nouveauté en 2005, seront consacrés aux diagnostics sécurité des bâtiments communaux
22.500 € pour les prestations liées au Contrat Enfance pour 2 années, 2005-2004 (facturation non parvenue)

3.000 € supplémentaires pour des prestations en direction des jeunes

la baisse relative de 30.000 € par rapport à 2004 s'explique par le fait que le sinistre de l'école maternelle des Hauts Champs ne générera plus les 54.000 € de dépenses en prestation

☞ Electricité (60612) + 5.000 € pour la réouverture de l'école et l'ouverture de locaux supplémentaires à la Maison pour Tous

☞ Gaz (60613) : + 5.000 € pour faire face aux augmentations de tarifs GDF

☞ Carburants (60622) : maintien à 19.000 € malgré la hausse des prix grâce aux mesures d'économie engagées en 2004.

☞ Fournitures et petits équipements (60632) : des ajustements de crédits au regard des réalisés 2004 permettent de supprimer des dépenses non reconduites en 2005 et d'en accroître certaines pour faire face aux demandes de services. M. ROBERT remarque une baisse significative de 12.000 € qui lui font craindre des difficultés pour le fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que la rigueur de gestion des crédits par les services permet d'affiner le budget sans pour autant limiter les différentes demandes.

☞ Fournitures de voirie (60633) : L'accroissement prévisible est la conséquence des achats de sel de déneigement en grosse quantité déjà réalisés cette année.

☞ Fournitures administratives (6064) : Grâce aux mesures de rigueur de gestion prises, une baisse des dépenses significatives a eu lieu en 2004. Pour 2005, le même niveau sera maintenu.

☞ Achats livres, multimédias (6065) : Une baisse de 1.000 € pour 2005 s'explique car le renouvellement du fond bibliothécaire entrepris depuis plusieurs années s'est achevé en 2004.

☞ Achats matières fongibles (6068) : Une majoration de 6.000 € sera consécutive à la mise en place de la P. S. U. pour la petite Enfance.

En réponse à M. ROBERT, il est précisé que la Ville doit fournir les produits de puériculture, en lieu et place des familles. Une participation financière de la C.A.F. vient pondérer les dépenses. Mais le nouveau mode de calcul lié à la Prestation de Service Unique risque d'avoir une incidence négative. Par ailleurs, il devrait y avoir une incidence sur le montant de la participation des familles.

- ☞ Charges locatives (614) : Les appels de charges par les bailleurs se faisant de manière aléatoire d'année en année, il est prudent de conserver les crédits prévisibles à leur niveau normal.
- ☞ Entretien de terrain (61521) : Les crédits prévus correspondant à la reconduction du contrat d'entretien du cimetière, sans l'élagage des arbres qui sera financé en travaux spécifiques.
- ☞ Entretien des bâtiments (61522) : Les crédits sont maintenus à leur niveau de réalisation de 2004, la différence des sommes inscrites entre 2004 et 2005 tient dans la disparition des dépenses liées au sinistre de l'école des Hauts Champs.
- ☞ Entretien voies et réseaux (61523) : L'écart des crédits 2004-2005 s'explique par le transfert de nombreux travaux sur le budget annexe de l'assainissement.
- ☞ Entretien véhicules (61551) : Le fort accroissement des dépenses en 2004 provient de l'entretien du car dont le coût s'avère plus élevé que prévu. Par prudence, les mêmes crédits sont inscrits pour 2005.
- ☞ Entretien divers matériels (61558) : Maintien des crédits, sauf pour les matériels de cuisine qui ont été renouvelés en 2004.
- ☞ Contrats de maintenance (6156) : Certains devenus inutiles ou obsolètes sont supprimés ou revus, cependant plusieurs nouveaux équipements impliquent la signature de nouveaux contrats de maintenance.

A la question de M. VIALAS, qui s'étonne du coût annuel (5.000 €) pour les contrôles "sécurité" des aires de jeux au regard du nombre de sites concernés, il est précisé le nombre de visites annuelles et les sites concernés ; ce coût est une estimation en attente des devis.

- ☞ Primes d'assurances (616) : M. GRANDJEAN informe le Conseil Municipal que si les coûts sont maîtrisés pour 2005, des hausses sont à craindre en 2006, compte tenu du renouvellement du marché et du contexte général de l'assurance.
- ☞ Formation (6184) : Le surcoût de 5.000 € pour 2005 concerne une formation obligatoire pour les chauffeurs à cause de la mise en place par le STIF de la télébillétique.
Mme FOURIER précise toutefois que cette action est subventionnée à 100%.
- ☞ Honoraires (6226) : Le doublement des crédits pour 2005 est lié au financement cette année des études pour le contrat régional 2005-2008.
- ☞ Frais Télécom (6262) : La maîtrise des crédits reste à l'ordre du jour. En 2005, une étude des offres concurrentielles des opérateurs sera lancée pour envisager une réduction des dépenses en 2006.
- ☞ O12 : Dépenses du personnel : Pour les commentaires et explications des dépenses, M. GRANDJEAN renvoie aux échanges et compte rendu lors du D. O. B. Il n'y a pas de variation depuis.

Commentaires sur le budget :

- concernant les dépenses sur les contributions obligatoires (6558), Mme FOURIER fait part au Conseil municipal de ce qu'elle considère comme un désengagement de la Région sur les frais de fonctionnement du LEP de Montsoul et du COSEC, que Bouffémont, comme certaines autres collectivités locales, finance de façon excessive. Elle est intervenue en Conseil d'Administration dans ce sens.

Elle indique qu'il en est de même pour la navette, la Région, via le STIF, dicte des charges supplémentaires pour la commune alors que les recettes n'augmentent pas. Ce service en devient de plus en plus déficitaire.

M. VIALAS s'interroge sur les incidences budgétaires du changement de statut des instituteurs (logés) en professeurs des écoles (non logés) qui n'apparaissent pas clairement entre recettes et dépenses. Il est répondu que cet écart se mesure sur deux exercices, car il y a décalage entre perception des recettes et inscription des dépenses.

M. ROBERT interpelle le Conseil Municipal sur la prévision budgétaire indispensable de l'incidence des hausses de rémunération s des fonctionnaires décidées par le gouvernement. Il demande notamment si l'Etat a prévu des compensations complémentaires aux collectivités locales pour faire face.

M. GRANDJEAN lui rétorque que cette problématique n'est pas nouvelle, concernant les salaires des fonctionnaires : l'Etat décide, les collectivités locales paient. Il conviendra d'ajuster les crédits correspondants en fonction des décisions à venir.

M. ROBERT rappelle les résultats de l'audit financier de 2001 critiquant la gestion de l'équipe municipale précédente. Il expose que ces mêmes remarques peuvent s'appliquer au BP 2005. Il constate que la dépendance des dotations est toujours aussi prégnante et qu'en réalité, le solde disponible pour les investissements est très faible. Il en conclut qu'après les années fortes du financement des investissements par la CCOPF, les opérations nouvelles ne pourront s'appuyer que sur les R.A.R.,

l'emprunt et les recettes du F.C.T.V.A.. Selon lui, cela augure mal des capacités de financement pour le Contrat Régional.

M. GRANDJEAN répond point par point :

Pour les R.A.R., certes élevés, c'est moindre qu'en 2001 et ils sont réels et ne constituent pas des reports de crédits déguisés comme sur les budgets antérieurs à 2002.

Concernant les dotations, il fait part de sa satisfaction de voir la situation de la ville mieux prise en compte. Il explique toutefois que les collectivités locales ne maîtrisent pas les dotations et ne peuvent agir que sur la fiscalité directe et rappelle que la faiblesse des recettes TP depuis toujours est impossible à corriger.

Concernant l'épargne brute, meilleure qu'en 2004, le BP 2005 fait preuve de prudence en optimisant les dépenses tout en minimisant les recettes.

Concernant l'emprunt, la conjoncture de baisse des taux permet des conditions meilleures pour la ville. Pour le financement des opérations inscrites au Contrat Régional, les prévisions ont été établies en 2004, les capacités d'endettement ont été lissées au regard des possibilités réelles de la commune.

Remarques section INVESTISSEMENT

Pour 2005, les opérations d'investissement seront largement financées par l'autofinancement. L'année sera surtout marquée par la reconstruction de l'école maternelle des Hauts champs pour laquelle l'opération (tous crédits consolidés) sera déficitaire.

Sur ce point, M. VIALAS s'étonne de cette "nouvelle" ; l'opération avait été annoncée lors des précédents conseils municipaux comme bien équilibrée.

M. GRANDJEAN rappelle que ce sont les travaux de reconstruction du bâtiment proprement dit qui sont presque équilibrés, mais des dépenses importantes liées au sinistre, hors reconstruction, sont à financer. Par ailleurs, le retour sur les subventions sollicitées est encore aléatoire. Mais, comme convenu, un bilan complet de l'opération sera présenté lors du compte administratif 2005.

Ensuite, M. GRANDJEAN explicite les dépenses par opération en insistant sur le fait que ce sont les dépenses pour les opération écoles (300) qui représentent la plus grosse part.

Les dépenses pour les écoles consistent fréquemment soit pour la remise en état des locaux qui ont été insuffisamment entretenues par le passé, soit pour la mise aux normes.

Commentaires sur l'investissement

- Concernant l'acquisition des modules pour la Maison pour Tous (420), M. ROBERT rappelle que la commission d'urbanisme a acté des motifs de déplacement du projet bibliothèque pour le regroupement avec les centres de loisirs. Il voit donc une contradiction à implanter les modules provisoires sur le site actuel considéré comme "entrée de ville". De plus, il souhaiterait avoir des informations sur le devenir des actuels bâtiments de la Maison pour Tous.

Monsieur le Maire confirme le projet de regroupement des équipements pour rationaliser leur gestion. Concernant les modules, il indique qu'ils serviront ailleurs une fois le nouvel équipement culturel terminé. Concernant les actuels bâtiments de la Maison pour Tous, aucune décision n'est prise.

Mme COIGNET précise que le choix de l'emplacement des modules tient dans la nécessaire liaison et cohésion avec le fonctionnement de la Maison pour Tous actuelle.

M. ROBERT réitère que d'investir encore dans du provisoire pour la Maison pour Tous constitue en la réédition d'une erreur de même ordre dans le passé.

Mme COIGNET précise que dans l'attente de la réalisation du futur équipement culturel, il est nécessaire de répondre aux besoins des associations. Les modules en sont une illustration.

M. VIALAS s'inquiète du risque de détérioration sur ces bungalows. Il rappelle que par le passé un équipement similaire à cet endroit a subi un sinistre.

Mme COIGNET rétorque que ce risque existe, mais que, pour avancer, il faut pourtant réaliser.

- A la question de l'opportunité d'engager des travaux de réhabilitation sur l'église (421), il est répondu que l'état du bâtiment le nécessite et que par ailleurs, la réhabilitation de la place et des abords constitue une opportunité pour conserver au site son harmonie et sa cohérence.

- Rénovation du centre de loisirs (430) : M. ROBERT estime que 72.000 € en travaux d'isolation et de rénovation extérieure du bâtiment apparaissent juste par rapport aux besoins.
- Concernant les travaux de voirie (601) : M. ROBERT demande en quoi consistent les dépenses pour des totems.
- M. VIALAS demande si la signalétique est financée avec des recettes publicitaires. Monsieur le Maire confirme que "le totem" et toute la signalétique ne comporteront pas de faces publicitaires. De même pour le mobilier urbain Ris (603)
- Pour les travaux d'égavage, M. ROBERT interroge sur l'égavage d'arbres dans la Cerisaie, résidence privée.

Madame FOURIER précise qu'il s'agit de très grands arbres sur la sente longeant la Cerisaie, domaine public.

- Concernant les travaux au cimetière (605) un effort important sera porté en 2005, compte tenu de l'état de délabrement du site.
- A la question sur l'opportunité des travaux sur la mairie (902), il est répondu qu'il s'agit de travaux de remise en état pour des raisons de sécurité des biens et des personnes
- Madame GAY demande combien de bâtiments seront équipés d'alarmes (910) pour 23.000 €. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'ensemble des bâtiments communaux. Pour certains, les travaux seront minimales.

Madame FOURIER souhaite préciser, pour les investissements concernant les écoles, que les interventions ou des acquisitions tant en informatique, en travaux de rénovation ou de programmation de remise en état se font en concertation avec la communauté scolaire.

Pour conclure sur ce chapitre, Monsieur le Maire rappelle que les objectifs en terme de travaux pour 2005 consistent dans la finalisation des opérations de réhabilitation et de rénovation du patrimoine avant de "basculer" à partir de 2006 dans le programme des nouveaux équipements inscrits au Contrat Régional.

Monsieur MARTINEZ admet une gestion rigoureuse des finances locales illustrée par les documents remis.

Il n'en partage pourtant pas les choix car cela manque, selon lui, de projets ambitieux pour la Jeunesse et de moyens pour l'action sociale.

Monsieur Maire indique que de nombreux investissements non labellisés pour la jeunesse "répondent" aux besoins des jeunes. Il cite en exemple le terrain de foot.

Le Conseil Municipal par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme GAY, M. VIALAS, Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. NEVEU, M. MARTINEZ) adopte les sections fonctionnement et investissement du budget 2005.

Point n° 3 : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire annonce que le taux des impôts directs locaux reste inchangé pour l'année 2005, à savoir :

| | |
|----------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 15,90 % |
| Taxe foncière (bâti) | 20,69 % |
| Foncier (non bâti) | 50,56 % |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ces mêmes taux pour l'année 2005.

Point n° 4 : Subventions aux associations :

M. GRANDJEAN présente la répartition des subventions aux diverses associations, par secteur, prévue pour 2005.

| ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES | Montant/EURO |
|--|--------------|
| A.G.B. | 750,00 |
| A.P.E.E.P. | 250,00 |
| ADREC | 100,00 |
| AMAD | 2.000,00 |
| Amicale du personnel communal Bouffémont | 26.000,00 |
| Amis cyclos Bouffémont | 100,00 |
| AREFO | 250,00 |

| | |
|--|-------------------|
| Association des paralysés de France (A.P.F.) | 450,00 |
| Association sportive collège de Bouffémont | 150,00 |
| Atelier les brouillards Bouffémont | 200,00 |
| Avenir de Bouffémont | 1 000,00 |
| BAC Basket. Bouffémont | 2 000,00 |
| BAC Foot Bouffémont | 1 400,00 |
| BAC Judo Bouffémont | 1.500,00 |
| BAC Pétanque. Bouffémont | 1.500,00 |
| Badminton | 500,00 |
| BVAC Volley. Bouffémont | 700,00 |
| C. C. A. S. | 33.740,00 |
| CAISSE DES ECOLES | 78.000,00 |
| Cercle nautique 95 | 500,00 |
| Club évolution gym. Bouffémont | 4.000,00 |
| Courtoise compagnie | 150,00 |
| Club Performances | 200,00 |
| Croix rouge Française | 100,00 |
| D.D.E.N. | 70,00 |
| Défense des locataires de la SA HLM AOTEP | 600,00 |
| F.C.P.E. | 140,00 |
| F.C.P.E. Collège Bouffémont | 150,00 |
| F.C.P.E. Lycée Domont | 70,00 |
| FNACA | 260,00 |
| Frères des hommes | 300,00 |
| Groupe Episode - Théâtre Bouffémont | 350,00 |
| IME-CMPP Eaubonne | 320,00 |
| Jardins familiaux | 200,00 |
| Karaté club Bouffémont | 1.500,00 |
| La Galoche Bouffémontoise | 700,00 |
| La sarabande - Chorale | 350,00 |
| L'Arbre | 3.000,00 |
| Les forgerons de l'épée. Bouffémont | 200,00 |
| Les mordus de la guitare. Bouffémont | 150,00 |
| Mission Locale Deuil la Barre | 5.900,00 |
| Office Municipal de la Culture-OMCA-Bouffémont | 35.000,00 |
| Office Bouffémontois des Sports-OBS - | 20 000,00 |
| Photo ciné club Bouffémont | 500,00 |
| Réseaux de savoirs réciproques | 150,00 |
| Restos du Cœur | 400,00 |
| Secours populaire français | 1 200,00 |
| Solidarité Asie (subvention exceptionnelle) | 5.700,00 |
| Tennis club. Bouffémont | 1.000,00 |
| Tremplin 95 | 400,00 |
| UNAFAM | 150,00 |
| Vie libre | 200,00 |
| Autour de Léonardo spectacle | 1.000,00 |
| Provision Secteur SPORT | 12.700,00 |
| Provision Secteur EMPLOI-COMMERCE | 500,00 |
| Provision Secteur ENSEIGNEMENT | 300,00 |
| Provision Secteur DIVERS | 1.040,00 |
| TOTAL | 250.040,00 |

Monsieur GRANDJEAN précise que des enveloppes de réserves sont dégagées sur quelques secteurs.

M. ROBERT demande la destinée de la réserve sur le secteur "divers". Il s'agit de provisionner pour une éventuelle demande la Brigade Equestre et pour faire face à des événements exceptionnels.

Sur ce point, M. ROBERT souhaiterait qu'une provision soit systématiquement inscrite au titre de la solidarité tels que les événements d'Asie, fin 2004.

Mme COIGNET préfère que l'on se laisse le choix d'aider au cas par cas en fonction des capacités de la commune.

Sur le sport, M. ROBERT apprécie la hausse des subventions inscrites, mais remarque que le nouveau système de répartition en deux temps sur l'année est moins lisible. Il note, en outre, que le rattrapage sur 2004 constaté confirme qu'il y avait une baisse en 2004.

Il demande, par ailleurs, les critères d'une hausse de 15 k€ à 20 k€ pour l'O. B. S.

Monsieur le Maire explique que la subvention 2005 prend en compte le surcroît d'activité et la prise en charge des frais de personnel nouveaux.

M. ROBERT demande également les raisons de la baisse de 50% de la subvention pour le club Karaté. Il est répondu que l'aide aux acquisitions lourdes de matériel en 2004 n'est pas reporté en 2005.

Concernant le secteur social, M. VIALAS s'étonne que l'Association les Tournesols ne touche rien.

M. BOUGOUIN répond que l'association a fait connaître qu'elle n'avait aucun besoin au titre de 2005.

Pour sa part, M. MARTINEZ s'inquiète de l'accroissement des subventions aux associations du secteur social. Cela traduit, selon lui, un déficit de politiques publiques dans le domaine. Il ajoute que c'est le rôle de l'Etat et des Collectivités Locales d'agir sur le social.

Le Conseil par 20 voix pour et 6 abstentions (Mme GAY, Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. NEVEU, M. MARTINEZ) et 1 contre (M. VIALAS) décide d'accorder les subventions aux différentes associations.

Point n° 5 : Adoption des budgets annexes eau potable et assainissement :

BUDGET D'EAU POTABLE

1) section d'exploitation

| DEPENSES | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | CREDITS 2004 | REALISE 2004 | BUDGET 2005 |
| Art.6378 Redevance S.I.A.E.P. | 3.930,00 | 2.938,00 | 4.000,00 |
| Art.6611 Charges financières des emprunts | 2.610,00 | 2.609,16 | 2.245,00 |
| Art. 668 Autres charges financières | | 0,01 | |
| Art.6815 Dotations aux amortissements | 21.160,00 | 21.150,99 | 20.815,00 |
| Art.023 Virement à la section d'investissement | 5.762,94 | | 11.123,27 |
| TOTAL DES DEPENSES | 33.462,94 | 26.698,16 | 38.183,27 |

| RECETTES | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | CREDITS 2004 | REALISE 2004 | BUDGET 2005 |
| Art.70128 Vente de produits. Surtaxe sur l'eau | 18.000,00 | 21.164,91 | 20.000,00 |
| Art.777 Quote-part subvent. d'investissement | 8 254,00 | 8 253,58 | 8 254,00 |
| Art.002 Excédent antérieur reporté | 7.208,00 | 7.208,00 | 9.929,27 |
| TOTAL DES RECETTES | 33.462,94 | 36.627,43 | 38.183,27 |

Surtaxe sur l'eau : 0,08 euro/m3 pour l'année 2004, Idem pour l'année 2005

2) Section d'investissement

| DEPENSES | | | | |
|---|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | CREDITS 2004 | REALISE 2004 | REPORTS | BUDGET2005 |
| Art.139 Subvent. investissem. transférées au compte de résultat | 8 254,00 | 8 253,58 | | 8254,00 |
| Art.1641 Annuité 2003, en capital | 13.530,00 | 13.521,69 | | 14.000,00 |
| Art.2315 Immobilisations en cours | 236.173,22 | | 236.173,22 | 3.921,06 |
| TOTAL DES DEPENSES | 257.957,22 | 21.775,27 | 236.173,22 | 26.175,06 |

TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2005

262.348,28

| RECETTES | | | | |
|----------|--------------|--------------|---------|------------|
| | CREDITS 2004 | REALISE 2004 | REPORTS | BUDGET2005 |

| | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------|-------------------|
| Art.28153 Amortissem.Immobilisations | 20.314,00 | 20.305,39 | | 20.307,00 |
| Art.28183 Amortissem.Immobilisations | 846,00 | 845,60 | | 508,00 |
| Art.021 Virement de la section d'exploitation | 5.762,94 | 0,00 | | 11.123,27 |
| Art. 001 Excédent antérieur reporté | 231.034,28 | 231.034,28 | | 230.410,01 |
| TOTAL DES RECETTES | 257.957,22 | 252.185,27 | 0,00 | 262.348,28 |

| | |
|--|-------------------|
| TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2005 | 262.348,28 |
|--|-------------------|

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (Mme GAY, M. VIALAS, Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. NEVEU) adopte le budget de distribution d'eau potable.

BUDGET ASSAINISSEMENT

1) Section d'exploitation

| DEPENSES | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | CREDITS 2004 | REALISE 2004 | BUDGET 2005 |
| Art.6222 Rémunérat. SFDE sur facturation | 1 500,00 | 1.298,43 | 1 500,00 |
| Art.6262 Frais de télécommunication | 300,00 | 0,00 | 600,00 |
| Art.6281 Services extérieurs. Syndicats | 10.250,00 | 9 719,82 | 550,00 |
| Art.6611 Intérêts des emprunts | 7.800,00 | 7.413,32 | 5.900,00 |
| Art.673 Titres annulés s/exercices antérieurs | 121,00 | 0,00 | 100,00 |
| Art.6815 Dotations aux amortissements | 21 100,00 | 21 098,17 | 20 850,00 |
| Art.023 Virement à section d'investissement | 365,00 | 0,00 | 32.100,00 |
| TOTAL DES DEPENSES | 41.436,00 | 39.529,74 | 61.600,00 |

| RECETTES | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | CREDITS 2004 | REALISE 2004 | BUDGET 2005 |
| Art. 704 Participation Travaux raccordement égouts | 0,00 | 17.226,44 | 0,00 |
| Art.7061 Redevance d'assainis. | 38.871,00 | 40.526,39 | 40.000,00 |
| Art.748 Subv. Exploit. Primes AQUEX | 0,00 | 0,00 | 19.000,00 |
| Art.777 Quote-part subventions investissement | 2.565,00 | 2.564,97 | 2.600,00 |
| TOTAL DES RECETTES | 41.436,00 | 60.317,80 | 61.600,00 |

Redevance d'Assainissement : 0,19 euro/m3 pour l'année 2004, idem pour l'année 2005

2) Section d'investissement

| DEPENSES | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | CREDITS 2004 | REALISE 2004 | REPORTS | BUDGET 2005 |
| Art.139 Subventions d'équipement transférées au compte de résultat | 2.565,00 | 2.564,97 | | 2.600,00 |
| Art.1641 Annuité d'emprunts, en capital | 30.265,00 | 60.264,97 | | 30.000,00 |
| Art.2315 Immobilisations en cours | 420.787,51 | 5.000,00 | 170.081,11 | 328.890,39 |
| Art. 328 Reversement subventions | 0,00 | 245.706,40 | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 453.617,51 | 283.536,04 | 170.081,11 | 361.490,39 |

| | |
|--|-------------------|
| TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2005 | 531.571,50 |
|--|-------------------|

| RECETTES | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|---------|-------------|
| | CREDITS 2004 | REALISE 2004 | REPORTS | BUDGET 2005 |

| | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------|-------------------|
| Art.1068 Réserves.Excédents d'exploitation | 72.489,46 | 72.489,46 | | 20.788,06 |
| Art.13111 Subvent.Equipem.Agence de l'eau | 0,00 | 78.404,00 | | |
| Art. 1313 Subvention Equipem. Département | 0,00 | 209.679,80 | | |
| Art.1641 Emprunt.Agence de l'Eau | 44 200,00 | 44.200,00 | | |
| Art.28153 Amortissement immobilisations | 20 725,00 | 20 759,62 | | 20 850,00 |
| Art.28183 Amortissement immobilisations | 340,00 | 338,55 | | |
| Art.021 Virement de la section d'exploitation | 365,00 | 0,00 | | 32.100,00 |
| Art. 001xcédent antérieur reporté | 315.498,05 | 315.498,05 | | 457.833,44 |
| TOTAL DES RECETTES | 453.617,51 | 741.369,48 | 0,00 | 531.571,50 |
| TOTAL REPORTS + PROPOSITIONS 2005 | | | | 531.571,50 |

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (Mme GAY, M. VIALAS, Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. NEVEU) le budget d'assainissement.

Point n° 6 : Décisions annexes au budget

Monsieur le Maire donne des précisions sur la revalorisation des tarifs des services communaux qui subissent pour l'année 2005 une augmentation de 2% par rapport à l'année 2004. Il indique également que des modifications tarifaires annuelles doivent être apportées pour certaines prestations.

TARIFS CIMETIERE

| TARIFS AU 1ER MAI 2004 | VARIATION | TARIFS 2005 |
|----------------------------|-----------|-------------|
| CONCESSIONS, | | |
| - 15 ANS | 2.00% | 132,65 € |
| - 30 ANS | 2.00% | 280,16 € |
| - 50 ANS | 2.00% | 557,13 € |
| - Perpétuelles | | 1.200,00 € |
| CONCESSIONS D'URNES | | |
| - 15ANS | 2.00% | 66,86 € |
| - 30 ANS | 2.00% | 141,14 € |
| - 50 ANS | 2.00% | 281,22 € |
| TAXES MUNICIPALES | | |
| - ENTREE CAVEAU FAMILLE | 2.00% | 12,10 € |
| - SORTIE CAVEAU FAMILLE | 2.00% | 12,10 € |
| - EXHUMATION | 2.00% | 30,24 € |
| - TRANSLATION | 2.00% | 17,72 € |
| - RE-INHUMATION | 2.00% | 17,72 € |
| - ENTREE CAVEAU PROVISOIRE | 2.00% | 17,72 € |
| - SORTIE CAVEAU PROVISOIRE | 2.00% | 17,72€ |
| - SEJOUR CAVEAU PROVISOIRE | | |
| (du 1er au 30ème jour) | 2.00% | 1,59 € |
| (à partir du 31ème jour) | 2.00% | 1,75 € |
| - VACATION POLICE | 2,00% | 19,63 € |

PARTICIPATION CHARGES DE CHAUFFAGE ET D'EAU LOGEMENTS DE FONCTION

| TARIFS AU 1ER AVRIL 2004 | VARIATION | TARIFS 2005 |
|--------------------------|-----------|-------------|
| CHAUFFAGE MENSUEL | | |
| F 2 | 3,50% | 64,72 € |
| F 3 | 3,50% | 98,70 € |
| F 4 | 3,50% | 118,66 € |
| EAU TRIMESTRIELLE | | |
| F 2 | 1,50% | 47,60 € |
| F 3 | 1,50% | 64,00 € |
| F 4 | 1,50% | 81,24 € |

LOYER DES LOGEMENTS COMMUNAUX MIS A DISPOSITION

| TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2004 | VARIATION | TARIFS 2005 |
|------------------------------|-----------|-------------|
| F 2 | 4,00% | 222,34 € |
| F 3 | 4,00% | 279,88 € |

| | | | |
|-----|--------|-------|----------|
| F 4 | 321.94 | 4,00% | 334,82 € |
|-----|--------|-------|----------|

Indice de référence: Indice INSEE du coût de la construction

LOYER LOGEMENTS COMMUNAUX MIS A DISPOSITION - GROUPE SCOLAIRE DU TRAIT D'UNION

| | TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2004 | VARIATION | TARIFS 2005 |
|-----|------------------------------|-----------|-------------|
| F 3 | 301.81 | 4,00% | 313,88 € |
| F 4 | 352.12 | 4,00% | 366,20 € |
| F 5 | 419.19 | 4,00% | 435,96 € |

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour , 5 abstentions (Mme GAY, Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. NEVEU)et un contre (M. MARTINEZ) adopte les tarifs des services communaux pour l'année 2005.

PERSONNEL COMMUNAL - PRIME ANNUELLE -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- √ de maintenir le montant de la prime annuelle allouée au personnel stagiaire, titulaire, auxiliaire et contractuel, en fonction de la valeur du point de la Fonction Publique Territoriale, à 764 € sur la base d'un temps complet.
- √ de revaloriser la prime annuelle des assistantes maternelles en vertu de l'évolution du SMIC, soit 599 €

Point n° 7 : Approbation des Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur

Monsieur GRANDJEAN rappelle que lors de la séance du 11 mars 2005, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs 2004 de la Commune, de l'eau potable et de l'assainissement. IL demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur Le receveur municipal pour l'exercice 2004, en adoptant les comptes de gestion dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs 2004.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion de Monsieur le receveur pour l'année 2004

Point n° 8 : Dotation Globale d'Equipement 2005

Monsieur le Maire propose d'inscrire les travaux pouvant être subventionnés et répartis en 4 catégories :

- 1° Informatique et nouvelles technologies de communication
- 2° Bâtiments communaux
- 3° Environnement et amélioration du cadre de vie
- 4° Réfection, amélioration et renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable existant.

Deux opérations sont proposées au titre de l'année 2004.

1° Informatique et nouvelles technologies de communication

Taux retenu entre 35 et 40% du montant HT des travaux.

Dossier présenté pour l'année 2005 :

- Acquisition de matériel et divers logiciels informatique

2° Bâtiments communaux

- scolaires
- équipements sportifs et de loisirs
- équipements culturels
- autres

Peuvent être subventionnés les travaux de construction, réparations, extensions, restaurations de gros œuvre, aménagement, que ces bâtiments reçoivent du public ou non.

Taux retenu entre 35 et 40% du montant HT des travaux.

Les dossiers présentés pour l'année 2005 sont donc :

- Réhabilitation des châssis et fenêtres de l'école élémentaire du Trait d'Union
- Achat de matériel et logiciel informatique
- Dépose et pose de faux plafond Ecole élémentaire du Trait d'Union

- Dépose et pose de faux plafond Ecole maternelle du Trait d'Union
- Dépose et pose de faux plafond avec variante Ecole maternelle du Trait d'Union
- Dépose et pose de faux plafond Cantine du Village
- Remplacement de deux armoires électriques Ecole maternelle et élémentaire du Trait d'Union
- Remise en état de l'installation électrique du groupe scolaire du Trait d'Union
- Remise en conformité de l'installation électrique de l'école élémentaire des Hauts Champs
- Signalétique et mobiliers urbains
- Implantation du totem

Pour un souci de cohérence et de présentation, les dossiers seront regroupés par thème.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipeement 2005 et précise que cette demande sera accompagnée des dossiers techniques et des plans de financement.

Point n° 9 : Décisions du Maire

- √ contrat administratif d'occupation du domaine privé communal à titre précaire et révocable
- √ Convention de mise à disposition d'un intervenant sportif pour la période du 3 janvier au 1^{er} juillet 2005
- √ Convention d'occupation d'un local situé à l'Hôtel d'Activités

Point n° 8 : Questions diverses

- Le Conseil Municipal est informé de la ventilation des dons des Bouffémontois reçus en mairie lors de la collecte "Solidarité Asie"
- A la demande du SIGIDURS, il est décidé de concéder une parcelle de 6,20 m² du domaine public pour y installer des capteurs d'eaux pluviales pour vérifier la qualité des eaux.
- A la demande de M. ROBERT une motion de soutien à l'initiative de la Région Ile de France est présentée. Il s'agit de soutenir la création d'une agence foncière pour constituer les réserves foncières suffisantes, afin de mieux maîtriser le programme d'aménagement des logements.

Le Conseil demande un délai de réflexion et renvoie ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Mme GAY demande si l'accès "supérieur" au cimetière ne pourrait pas être maintenu ouvert en permanence

Il est répondu que pour des raisons de sécurité, ce n'est pas souhaitable.

- Mme FOURIER présente les résultats de la consultation des Conseils d'Ecoles concernant le changement de la semaine scolaire en remplaçant le 'école du samedi par le mercredi.

Seul le Conseil d'Ecole du Trait d'Union élémentaire a émis un avis défavorable.

Sur ce point, M. VIALAS s'étonne que ces consultations s'opèrent alors que le Conseil Municipal n'a pas débattu de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 30 mars 2005 à 0 h 30.

La Secrétaire
C. FOURIER

Le Maire
G. BESNIER